

21.05.2009

LA RÉPONSE DE LA BIENNALE DE VENISE QUANT À LA CENSURE INFLIGÉE AUX « CENT SEXES » DE CHARLIER

La censure infligée aux « cent sexes » de Charlier par la Biennale de Venise et la ville est un camouflet à l'histoire de l'art et un affront à la liberté de création, selon l'Observatoire de la liberté de création de la LDH. Voici la réponse du directeur presse, Beate Barner.

Je souhaitais brièvement vous répondre pour clarifier le malentendu concernant l'exposition avec les œuvres de l'artiste belge Jacques Charlier.

Les organisateurs de cette exposition ont posé leur candidature pour que le projet fasse partie du programme « off ». Le programme off de chaque Biennale de Venise est basé sur une procédure de candidature et de sélection. A la première étape, il est donné aux organisations intéressées par la proposition d'un projet des informations écrites sur les termes et conditions relatives à la participation. Parmi d'autres, le second paragraphe de ces règles déclare que : « *la section off inclura seulement les événements qui ont été examinés et sélectionnés auparavant par le directeur de la 53^e exposition d'art internationale* ».

Chaque candidature est évaluée par le directeur et l'équipe impliqués dans l'organisation artistique de la Biennale. Le nombre de demandes dépasse largement le nombre de projet que le programme off peut accueillir, donc la concurrence est dure. L'équipe de la Biennale vise à choisir les projets qu'elle considère comme les meilleurs. La proposition avec les travaux de Jacques Charlier n'a pas convaincu, par conséquent l'exposition – comme beaucoup d'autres – n'a pas été choisie pour le programme d'événement off 2009.

Puisque la section off est basée sur un processus de sélection, utiliser les mots de “refusé” ou de “censuré” est, dans ce contexte, simplement faux et hors de propos. De même, tout argument selon lequel l'exposition de Jacques Charlier a été d'abord choisie et puis “refusée” est incorrect : la candidature n'a jamais été choisie et les organisateurs en ont été informés en conséquence.

Enfin, les expositions non choisies pour la section off peuvent être organisées comme des événements autonomes, indépendamment de la Biennale ; beaucoup d'expositions ont été ainsi organisées les années précédentes, parallèlement à la 53^e exposition internationale.

Avec mes meilleures salutations,

